

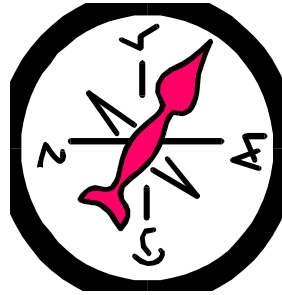
Katy LE GOFF
Psychologue, Conseillère
en Orientation

- **Entretiens sur rendez vous :**

→ **Au Collège** : le Jeudi journée et/ou
vendredi journée

→ **Au CIO ANGERS-SEGRE** : 12 bd du Roi
René **ou** **SEGRE**

TEL : 02 41 66 84 42

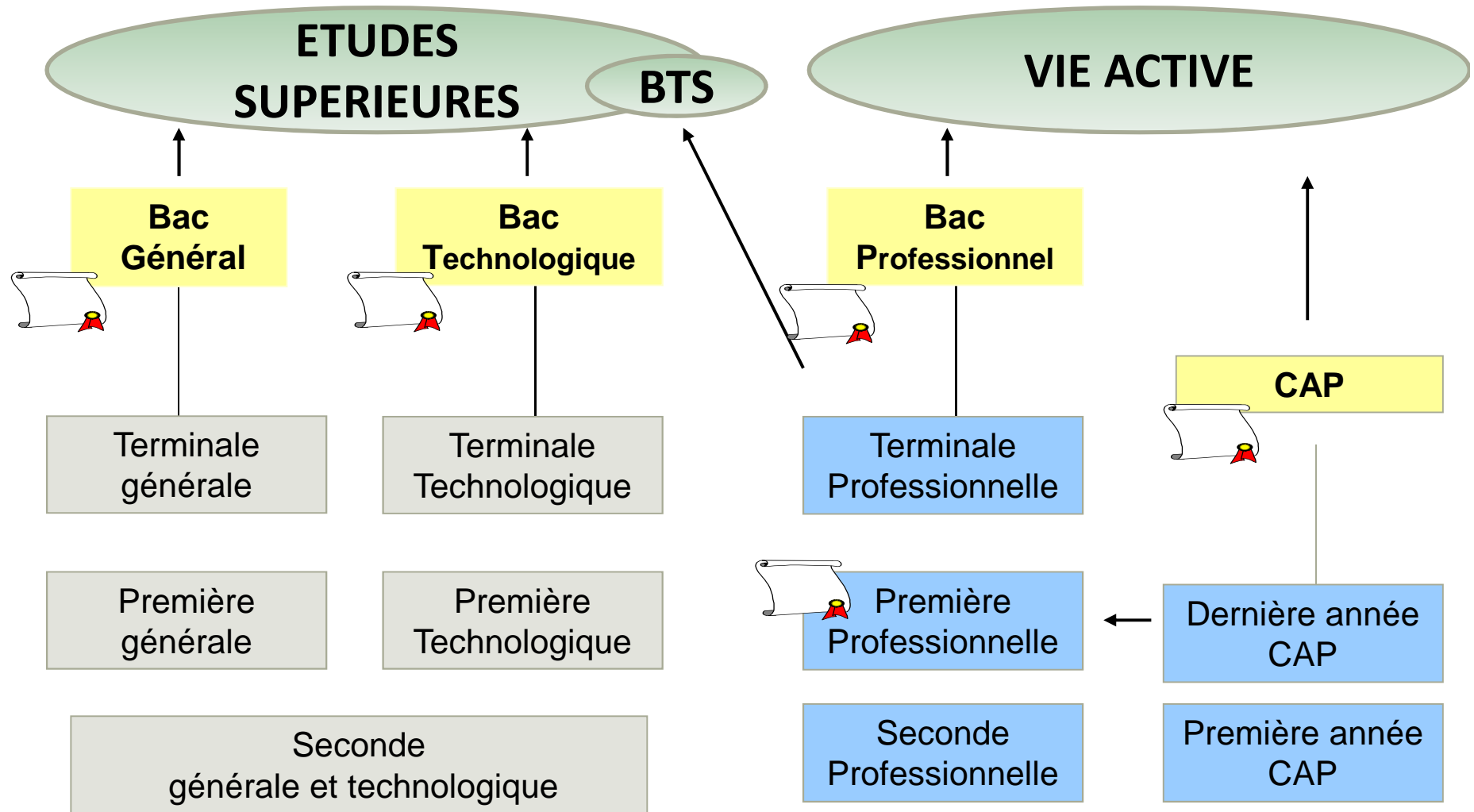


APRES LA 3^{ème}

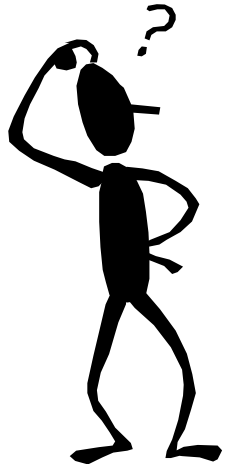
information parents du 18 Février 2018

Procédures et voies d'orientation





Classe de troisième au collège

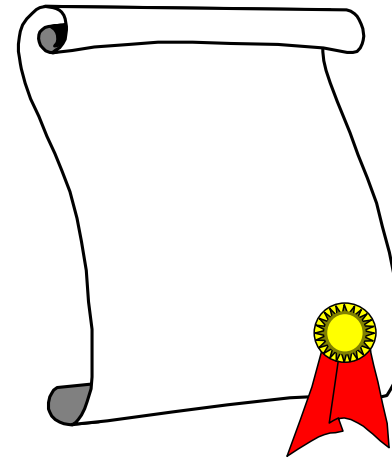


PROCEDURES D' ORIENTATION: CALENDRIER

- 2^{ème} trimestre : famille émettent sur la fiche-dialogue des intentions d'orientation pour l'an prochain
 - *Les élèves souhaitant s'orienter vers la voie professionnelle participent à la première phase d'affectation (fiche de vœux à retourner au collège début Avril 2018)*
- 3^{ème} trimestre : l'élève et la famille émettent sur la fiche-dialogue des choix définitifs d'orientation pour l'an prochain
 - *Tous les élèves de 3^{ème} participent à la phase principale d'affectation (fiche de vœux à retourner au collège fin Mai)*

La Voie Générale et Technologique

ATTENTION REFORME !



SESSION 2021 : Réforme du Bac

- ✓ Les séries du bac général (littéraire, économique et social et scientifiques) sont supprimées

- ✓ Les séries du Bac technologiques sont maintenues

- ✓ La classe de seconde ne connaît pas de changement organisationnel majeur mais quelques évolutions destinées à installer l'état d'esprit du baccalauréat **2021** :
 - 2 heures d'accompagnement personnalisé consacrées chaque semaine à la consolidation de l'expression écrite et orale.
 - Test de positionnement en début de seconde
 - 54 heures par an consacrées l'orientation

SECONDE : ENSEIGNEMENTS COMMUNS

MATIERES

HORAIRES

➤ Français	4h
➤ Mathématiques	4h
➤ Physique-chimie	3h
➤ SVT - Sciences de la vie et de la terre	1h30
➤ Langue vivante 1 et Langue vivante 2	5h30
➤ Histoire-géographie	3h
➤ EPS - éducation physique et sportive	2h
➤ Education civique, juridique et sociale	0h30
➤ Accompagnement personnalisé	2h
➤ Heures de vie de classe	10h /an

Le choix des enseignements d'exploration

Un premier enseignement est obligatoirement choisi par l'élève parmi les deux enseignements d'économie proposés (1 h 30 par semaine)

Sciences économiques
et sociales

Principes fondamentaux
de l'économie
et de la gestion

Un second enseignement parmi les autres enseignements ou l'enseignement d'économie non pris en premier choix (1 h 30 par semaine)

Création
et innovation
technologiques

Sciences
de l'ingénieur

Santé social

Biotechnologies

Informatique
et
création numérique

Sciences et
laboratoire

Méthodes et
pratiques
scientifiques

Littérature
et société

Création et activités
artistiques

Langues et culture
de l'antiquité
latin ou grec (3h)

LV3 (3h)

Ecologie, agronomie
territoire et
développement durable (3h)

Le choix des enseignements d'exploration : cas particuliers

- ✓ **Les enseignements, des sections ou des secondes spécifiques**

EPS
(5 h par
semaine)

Arts du cirque
(6 h par
semaine)

Création
culture
design(6 h par
semaine)

Section
européenne

Musique et
Danse

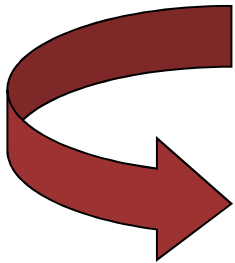
ESABAC
BACHIBAC
ABIBAC

Section
sportive

Seconde
spécifique
hôtellerie

PRINCIPES DE L'AFFECTATION EN SECONDE (PUBLIC)

- L'élève est affecté en principe dans le lycée de secteur de son domicile,



Il y a des exceptions à ce principe :

- Certains enseignements ou sections sont accessibles aux élèves du département ou de l'académie ; Si la demande excède la capacité d'accueil, il y a alors un classement des candidatures en fonction des résultats scolaires.

BAC GENERAL : NOUVELLE FORMULE

(source : [éducation.gouv.fr](http://education.gouv.fr))

Un tronc commun en 1^{ère} et terminale

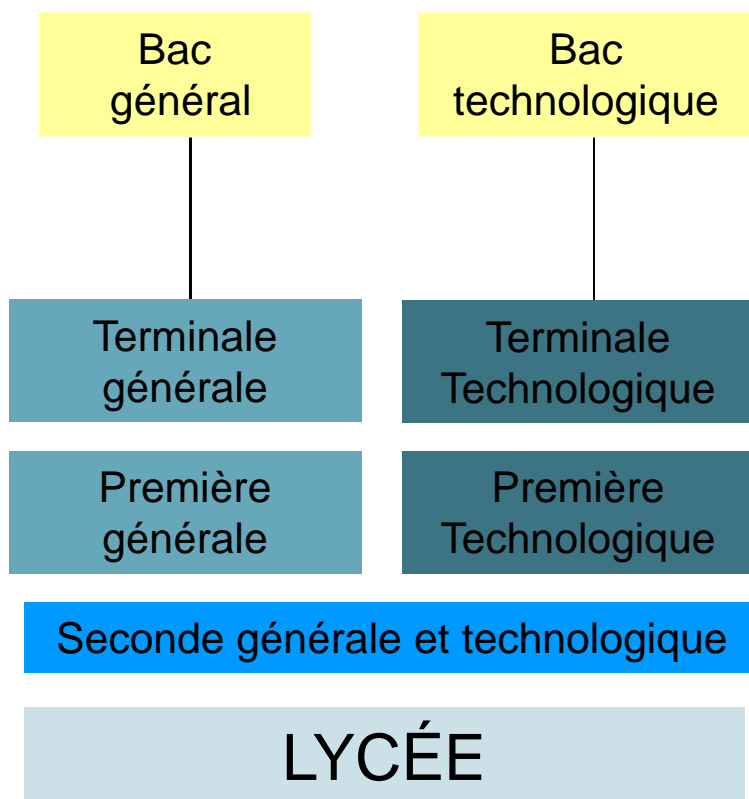
→ français, philo, histoire-géographie, deux langues vivantes, sport. humanités numériques et scientifiques.

Les élèves choisiront trois matières principales en Première (dites "spécialités"), ramenées à deux en Terminale.

→ les élèves choisiront leur spécialité en fonction de leurs capacités et de leurs envies.

→ **Spécialités** : mathématiques, physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre, histoire-géographie et géopolitique, sciences économiques et sociales, humanité-littérature-philosophie, langues et littérature étrangère, écologie-agriculture-et-territoires, arts, sciences de l'ingénieur, numérique et sciences informatiques.

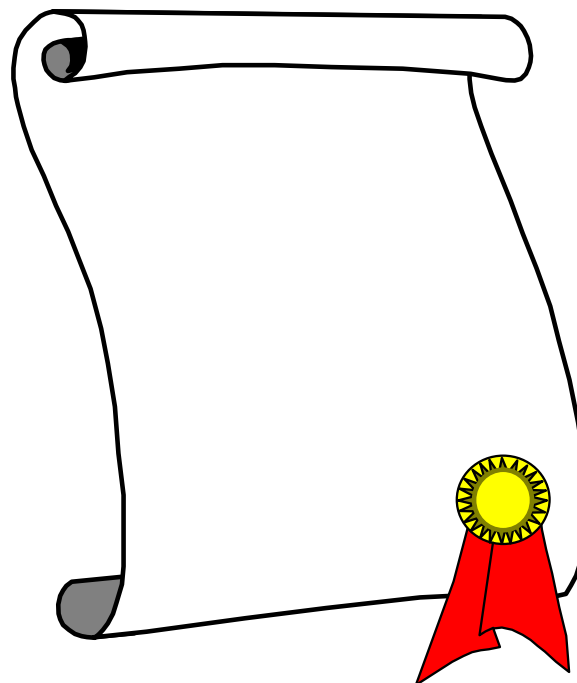
Le Bac technologique



LES SERIES TECHNOLOGIQUES

- Bac STMG
- Bac STL
- Bac STI2D
- Bac STAV
- Bac STD2A
- Bac ST2S
- Bac STHR
- Bac Musique et danse

LA VOIE PROFESSIONNELLE

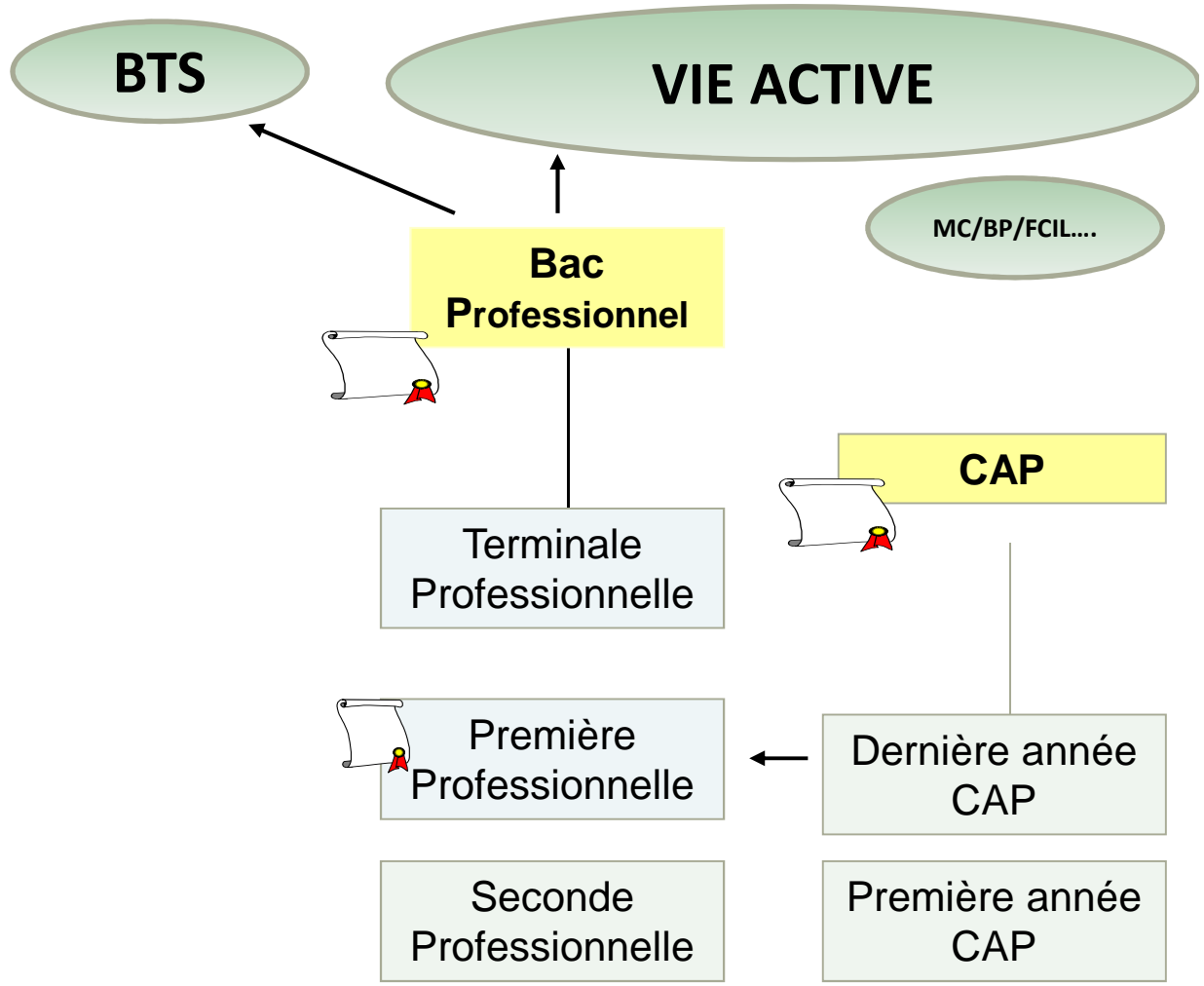


CAP ou BAC PRO
se préparent de deux façons
différentes :

Lycée professionnel

OU

Apprentissage



Classe de troisième

FORMATION sous statut SCOLAIRE :

■ Au lycée professionnel :

Enseignement général : 50%

Enseignement technologique et professionnel : 50 %

■ Périodes de formation en entreprise :

BAC PRO : 22 semaines de stage (6+8+8)

CAP : 14 semaines de stage (6+8)

L'APPRENTISSAGE

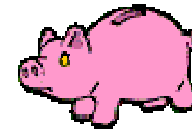
Contrat de travail entre :



- un apprenti
- un employeur
- un C.F.A.
(Centre de Formation des Apprentis)

Il faut : - Être âgé de **15 ans avant le terme de l'année civile**
- Avoir trouvé **un employeur**

Salaire: En % du smic



Formation : Temps de formation partagé entre un
Centre de formation et une entreprise



PREMIERE PHASE D'AFFECTATION

FIN AVRIL :

remplir la fiche de pré affectation



INFORMATIONS UTILES

Candidature en lycée professionnel



L'élève intéressé par les modalités suivantes devra faire le choix entre l'une ou l'autre.

VOEU DE PRE-AFFECTATION. Ce dispositif permet de garantir dès la mi-mai une place en lycée professionnel public aux élèves qui auront fait ce choix et qui auront été retenus. Les formations concernées sont les premières années de CAP et les secondes professionnelles BAC PRO de l'enseignement public Education Nationale, Agricole¹ et Maritime à l'exception des formations à recrutement sur dossier (voir ci-dessous). Les résultats seront communiqués par l'établissement rectanguilaire actuel de votre enfant : le jeudi 12 mai 2016.

Les critères pris en compte sont l'avis du chef d'établissement, les résultats scolaires des deux premiers trimestres de la classe de 3ème et l'évaluation de capacités (cf. page 4).

VOEU POUR UNE FORMATION A RECRUTEMENT SUR DOSSIER

Les formations concernées sont :

- 2nde professionnelle Métiers de la sécurité (établissements publics ET privés)
- 2nde professionnelle Aéronautique option avionique
- 1ère année de CAP Aéronautique option avionique

N'oubliez pas de constituer, parallèlement à cette fiche de vœux, un dossier de candidature, qui sera à remettre à l'établissement actuel de votre enfant au plus tard le lundi 18 avril 2016. Les résultats seront communiqués par les établissements demandés le mercredi 18 mai 2016.

¹ y compris l'établissement agricole privé Les Horizons aîz et Servais et St Basulpin (72)

PROJET D'APPRENTISSAGE

Alternance de périodes de formation en entreprise et en CFA, à partir de la 1ère année de lycée professionnel.

En formulant ce type de vœu sur cette fiche, vous acceptez que vos coordonnées soient transmises au Centre de Formation pour Apprentis (CFA) concerné qui prendra contact avec vous pour accompagner votre enfant dans son projet et ses démarches. Dans tous les cas, vous pouvez d'ores et déjà prendre contact avec le CFA envisagé.

Attention, cette demande ne donnera pas lieu à une affectation. Pour intégrer une formation par apprentissage, il est nécessaire de signer un contrat avec un employeur.

Plus d'infos : Guide après 3ème et Guide de l'apprentissage sur <http://www.onisep.fr/Mes-infos-regionales/Pays-de-la-Loire/Publications-regionales/Guides-orientation>
Autre site web utile : <http://www.orientation-paysloire.fr/>

Vœux de l'élève

3 Candidature en lycée professionnel

Je précise la formation que je souhaite en complétant l'un des deux cadres ci-dessous :

PRE-AFFECTATION (une seule formation possible)

1ère année de CAP 2nde professionnelle BAC PRO

Spécialité :

Nom et ville du lycée demandé :

Je ne souhaite pas formuler de vœu de pré-affectation

OU

RECRUTEMENT SUR DOSSIER (une seule formation possible)

Formation et établissement demandé :

Je ne souhaite pas formuler de vœu pour une formation à recrutement sur dossier

4 Projet de formation en CFA

En indiquant ce vœu, vous acceptez que vos coordonnées soient transmises au CFA.

APPRENTISSAGE (une seule formation possible)

1ère année de CAP 2nde pro. BAC PRO 1ère année Brevet Prof. Agricole

Spécialité :

Nom et ville du CFA envisagé :

Je ne souhaite pas formuler de vœu pour une formation en apprentissage

Le :

Signature du (des) représentant (s) légal (aux) :

L'affectation en Seconde Professionnelle

Début Avril, les vœux d'orientation sont enregistrés par le collège sur une base informatique, qui va procéder à un classement

Le classement des candidats est effectué selon des critères précis:

-Résultats scolaires des 1er et second trimestres

-L 'élève est positionné sur un niveau de maîtrise (insuffisante, fragile, satisfaisante, ou très bonne) sur chacune des 8 composantes du socle commun de connaissances, de compétences et de culture

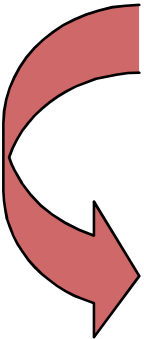
-Avis du chef d'établissement



ATTENTION : Au Lycée
Professionnel certains BAC PRO
et CAP sont plus **difficiles**
d'accès que d'autres



Procédures d'orientation (suite)



Mi Mai : La direction des services départementaux de l'éducation nationale adresse un avis de pré-affectation à la famille de chaque élève retenu :

Fin Mai : la famille remet au collège un coupon réponse

- Soit le choix est confirmé
- Soit le choix change et la pré-affectation en LP n'est plus garantie

PHASE PRINCIPALE D'AFFECTATION

FIN MAI :

remplir la fiche de voeux



INFORMATIONS AUX FAMILLES

DATES A RETENIR

- Du vendredi 27 mai au mercredi 8 juin 2016 : saisie des vœux d'affectation dans Afeinet lycée par l'établissement actuel de l'élève
- Vendredi 24 juin 2016 : diffusion des résultats par l'établissement actuel de l'élève
- envoi des notifications aux élèves affectés par l'établissement d'accueil

AFFECTATION EN CLASSE DE 1ERE

- Si votre enfant demande une **série générale** : son établissement l'informe sur la démarche d'inscription à effectuer.
- Si votre enfant demande une **série technologique de l'enseignement public de l'Éducation Nationale ou de l'enseignement agricole**, une procédure d'affectation via AFEINET, est mise en œuvre pour garantir une égalité d'accès à l'ensemble des élèves.
- ATTENTION**, l'admission en 1^{ère} Sciences et Technologies du Design et des Arts Appliqués (STD2A) et Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration (SHR) ne relève pas de la procédure Afeinet. Vous devez prendre contact avec l'établissement souhaité.
- Dans le cas où le nombre de demandés pour une série de 1^{ère} dans un établissement serait plus élevé que le nombre de places offertes, les résultats scolaires de 2^{ème} GT seront pris en compte pour classer les candidatures. **Il est donc conseillé de faire plusieurs vœux.**
- Les élèves issus d'une autre académie, hors cas de démenagement, ne sont pas prioritaires.
- Pour une demande de première générale ou technologique dans l'**enseignement privé**, vous devez prendre directement contact avec les établissements souhaités.

AFFECTATION EN 1ERE ANNEE DE CAP ET SECONDE PROFESSIONNELLE

- Les critères pris en compte sont les résultats scolaires de la classe actuelle, les capacités attendues pour réussir dans la formation demandée (cf. p.4) et l'avis du chef d'établissement.
- L'affectation est liée à l'adresse de l'élève. Si vous souhaitez un établissement hors de votre secteur géographique, vous pouvez afficher une demande de dérogation (fiche spécifique à remplir) **entre le 23 mai et le 3 juin 2016**. Cette demande est examinée en fonction de critères nationaux et dans la limite des places disponibles. Pour les demandés vers l'enseignement public, il est impératif d'effectuer au moins un vœu vers le lycée de secteur pour garantir une place dans un établissement de ce réseau.
- Pour certains enseignements d'exploration dits à régulation, un classement des candidats est opéré en fonction des résultats scolaires lorsque la demande excède la capacité d'accueil. Pour la seconde contingentée « Création et culture design », l'affectation dépend d'un barème établi selon les critères suivants : avis du chef d'établissement, évaluation des matières scolaires et des capacités attendues (cf. p.4).
- Pour toute demande en établissement privé (seconde générale et technologique, seconde professionnelle BAC PRO, première année de CAP), **il est impératif de prendre contact avec l'établissement demandé ET d'indiquer le ou les vœux sur cette fiche.**

Vœux de l'élève

2

Vous pouvez formuler jusqu'à quatre vœux, à classer par ordre de préférence
1 vœu d'affectation = 1 formation + 1 établissement

L'affectation est effectuée à la suite des vœux en conformité avec la décision d'orientation du chef d'établissement.

Vœu 1	Vœu 2	Vœu 3	Vœu 4
Formation :	Formation :	Formation :	Formation :
Spécialité ou enseignement d'exploration :	Spécialité ou enseignement d'exploration :	Spécialité ou enseignement d'exploration :	Spécialité ou enseignement d'exploration :
.....
.....
Etablissement :	Etablissement :	Etablissement :	Etablissement :
A renseigner uniquement dans le cas d'une demande en seconde générale et technologique.			
Dérogation : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Dérogation : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Dérogation : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Dérogation : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Si vous cochez OUI, vous devez également compléter la fiche "Demande de dérogation pour l'entrée en 2nde GT dans un lycée public".			

Dossier médical oui non

Vous devez joindre un justificatif dans une enveloppe fermée adressée au médecin conseiller technique de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation nationale concernée.

Le :

Signature du (des) représentant (s) légal (aux) :

SITES INTERNET UTILES



Pays de la Loire

Après la 3e dans l'académie de Nantes

Rentrée 2017

Pays de la Loire - Nantes / publication : 9 février 2017

Un guide d'orientation "Après la 3e" dans l'académie de Nantes pour vous accompagner dans vos démarches, vous aider dans vos choix, identifier les formations et les établissements.



La classe de 3e : une année importante pour l'orientation des élèves...

Guide élève 2017

[Télécharger le guide élève]
[Consulter le guide élèves]

[Télécharger la liste des diplômes pro par domaine et les établissements qui les préparent] - Mise à jour 9 février 2017

Carnet d'adresses 2016 + additif

[Télécharger le carnet d'adresse]
[Consulter le carnet d'adresse]

[Télécharger l'additif de juin 2016]

Dossier web Guide 3.0

Accéder à notre dossier web

